

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ NATIONAL

**Les commissions interdisciplinaires
du Comité national
Les critères d'évaluation**

Mandat 2008 - 2012

Janvier 2010

Table des matières

41 - Gestion de la recherche	3
42 - Sciences de la communication	4
43 - Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique	4
44 - Atomes et molécules - Optique et lasers - Plasmas chauds	4
45 - Dynamique des systèmes environnementaux, développement durable, santé et société	5

41 - Gestion de la recherche

La CID 41 est une commission transdisciplinaire dont l'un des rôles est d'évaluer les chercheurs au regard de leurs activités de gestion, d'appui et d'accompagnement de la recherche.

Dans son domaine de compétence, elle participe également à l'effort du CNRS pour identifier, former, recruter et promouvoir ses cadres supérieurs chercheurs. Pour cela elle peut travailler en relation avec le service «Développement Professionnel des Cadres Supérieurs» des Ressources humaines.

Demande d'évaluation par la CID 41

La CID 41 examine les dossiers des chercheurs qui consacrent à moyen et long termes l'essentiel de leur activité à la gestion, à l'appui et à l'accompagnement de la recherche, au cas par cas en séance plénière. Précisons que les chercheurs évalués par la CID 41 continuent, néanmoins, à être rattachés à leur section d'origine. Cette dernière a pour mission d'évaluer leur activité de recherche, si elle existe, pour une part de leur temps de travail. La CID 41 peut aussi interroger la section d'origine sur l'impact managérial de l'action d'un chercheur vis-à-vis du domaine scientifique considéré.

La CID 41 ne prendra en considération que les chercheurs ayant fait un choix clair et raisonné de s'investir dans le management de la recherche. L'activité des chercheurs ayant fait l'objet d'un avis réservé, un avis d'alerte ou autre de leur section d'origine ne sera examinée que lorsque cet avis aura été traité selon les procédures officielles et lorsque le suivi post-évaluation aura pris fin.

Les chercheurs demandant à être évalués par la commission 41 doivent faire ressortir, dans un rapport d'activité spécifique, leur implication dans la gestion, l'appui et l'accompagnement de la recherche. Ce document doit être différent et complémentaire de celui envoyé à leur section d'origine.

Sont concernés par exemple :

- Les Délégués Régionaux, Chargés de mission, animateurs de formation permanente, Directeurs scientifiques Adjoints, Directeurs Scientifiques des instituts du CNRS, Directeurs de structures opérationnelles de recherche, etc.
- Les chercheurs en fonction dans des structures extérieures au CNRS : Ministères, Ambassades, Commission européenne, Etablissements Publics, Collectivités territoriales. Cette liste n'est pas limitative.
- Les chercheurs ayant à la fois des activités de recherche et de fortes activités de management de la recherche au service d'un domaine particulier pourront être pris en considération par la

CID, l'évaluation se fera alors dans le cadre d'une coordination forte avec la section disciplinaire concernée.

Promotions et concours

Les chercheurs rattachés de la commission 41 peuvent bénéficier de promotions de grade et se porter candidats aux concours d'accès au corps des directeurs de recherche au titre de cette commission.

Les candidatures pour les promotions et l'accès au corps de DR2 doivent être accompagnées d'un rapport spécifique propre à éclairer la CID. Le candidat devra mettre en évidence ses motivations, son itinéraire dans le champ de la gestion de la recherche et ses réalisations. Il devra également fournir une analyse et un descriptif clairs de son action et de son impact. Le rapport devra aussi comprendre une réflexion sur le domaine d'action et de compétence du candidat ainsi qu'une présentation de ses projets à court et moyen termes. Lorsque le candidat a encore une part d'activité de recherche son dossier devra être accompagné de l'évaluation la plus récente de la section.

Critères d'évaluation

L'excellence du travail fourni est mesurée par la CID 41 à l'aune des critères suivants :

- * Qualité des résultats obtenus en matière de gestion et d'animation de la Recherche.
- * Capacités managériales, capacité à mobiliser une équipe et à structurer durablement un domaine en valorisant les acteurs.
- * Capacités à la conduite des projets.
- * Importance, spécificité de la fonction et niveau de responsabilité.
- * Capacités d'innovation.
- * Capacité à mobiliser les instruments disponibles et à utiliser les leviers existants pour l'avancée du projet.
- * Qualité du jugement sur les personnels et les dossiers.
- * Capacité de représentation et d'expertise.
- * Capacité à développer la mise en réseau et la pluridisciplinarité.
- * Apport au rayonnement du CNRS en particulier, et à celui de la recherche en général.
- * Capacité à s'inscrire dans l'organisation générale de l'institution dans laquelle le candidat travaille.
- * Qualité des documents produits dans le cadre des activités effectuées, quantité et qualité de l'investissement.
- * Qualité de la formulation des activités, du projet de gestion de la recherche, de ses objectifs et des étapes à franchir dans le dossier.

Ces critères seront pondérés en fonction du temps de travail consacré respectivement à la recherche

et au management. Il sera également tenu compte de l'ancienneté dans la fonction exercée.

42 - Sciences de la communication

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les grades

Les critères énoncés ci-dessous ne sont ni cumulatifs ni exclusifs.

L'évaluation des candidatures se fera sur la base de deux critères qui seront solidairement pris en compte : (1) L'insertion du projet dans une démarche interdisciplinaire et son adéquation aux thématiques de la CID 42 et (2) la qualité scientifique du dossier du candidat et de son projet.

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

La qualité scientifique sera évaluée à deux niveaux : dossier du candidat (qualité de la formation, qualité de la production, l'engagement dans l'interdisciplinarité sera considéré comme un élément particulièrement positif) ; qualité du projet (évaluée en tenant compte à la fois de son caractère novateur, de sa pertinence par rapport aux problématiques actuelles, de sa faisabilité et de son intégration dans un environnement scientifique adéquat).

Accès au grade CR1

S'ajoutent aux critères d'un recrutement CR2, l'aptitude à mener de manière autonome un projet de recherche, l'engagement effectif dans des projets interdisciplinaires, la participation à des tâches d'intérêt collectif enseignement, valorisation, animation de la recherche, etc).

Accès au grade DR2

L'accent sera mis sur l'engagement démontré par le candidat à l'égard de l'interdisciplinarité, sur sa production de travaux et de publications reconnues par plusieurs disciplines, sur l'audience nationale et internationale de ses travaux, sur son expérience et sa capacité attestée dans la direction ou la codirection de recherches.

Accès au grade DR1

S'ajoutent aux critères d'une candidature DR2, la direction d'équipes ou de projets collectifs.

43 - Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique

* Pluridisciplinarité réellement mise en oeuvre dans les thématiques couvertes par la CID 43

* Apports méthodologiques (informatique, mathématique, statistique, physique)

* Apports à la biologie (expérimentale, théorique)

* Qualité du dossier : publications, post-doc, parcours individuel, potentialité du candidat

* Pertinence du projet de recherche

44 - Atomes et molécules - Optique et lasers - Plasmas chauds

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les grades

L'évaluation des candidatures dans les concours de recrutement se fera sur la base de deux critères, qui seront solidairement pris en compte: (a) le caractère interdisciplinaire du projet et son adéquation aux thématiques de la CID 44 et (b) la qualité scientifique du dossier du candidat et de son projet. Le caractère interdisciplinaire du projet devra être attesté par la mise en oeuvre de concepts et/ou de méthodes issues de plusieurs champs disciplinaires.

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

La qualité scientifique sera évaluée à deux niveaux : dossier du candidat (qualité de la formation, qualité de la production, engagement dans l'interdisciplinarité attesté par un complément de formation et/ou des publications); qualité du projet (évaluée en tenant compte à la fois de son caractère novateur, de sa pertinence par rapport aux problématiques actuelles, de sa faisabilité et de son intégration dans un environnement scientifique adéquat).

Accès au grade CR1

Les mêmes critères que ceux applicables aux candidats CR2 seront pris en compte dans l'évaluation, critères auxquels s'ajoutera la prise en considération de l'engagement du candidat dans des collaborations interdisciplinaires au cours de son expérience antérieure de la recherche.

Accès au grade DR2

L'accent sera mis sur l'engagement démontré par le candidat à l'égard de l'interdisciplinarité, sur sa production de travaux et de publications reconnues par plusieurs disciplines, sur l'audience nationale et internationale de ses travaux, sur son expérience dans la direction ou la co-direction de recherches, habituellement attestée par le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

45 - Dynamique des systèmes environnementaux, développement durable, santé et société

Evaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Le dossier scientifique d'un candidat à un poste de recrutement ouvert à la CID 45 doit être préparé d'une façon particulière et prendre en compte les spécificités de cette section. En particulier, il est nécessaire de bien faire ressortir l'interdisciplinarité du parcours et du projet et de présenter la production scientifique selon les rubriques définies ci-dessous.

Préambule

Le recrutement d'un chargé de recherche ou d'un directeur de recherche par la CID 45 se fonde bien sûr sur la qualité scientifique du candidat et de son projet. Toutefois, ce sont des conditions nécessaires mais non suffisantes. Le projet devra en outre être clairement interdisciplinaire. Les candidats CR1 et DR2 devront également montrer qu'ils ont déjà une expérience de cette interdisciplinarité. Si cette expérience ne saurait cependant être exigée pour les candidats CR2, il faut alors qu'il montre qu'il la vise, à travers des hypothèses de travail, des questions, voire des premiers résultats. L'interdisciplinarité s'évalue d'une façon particulière dans la mesure où elle peut se manifester de différentes manières :

1. en amont (ou a priori) par la démarche d'insertion dans une équipe d'une autre discipline, par l'application de méthodes spécifiques à une discipline à des champs de recherche relevant d'une autre discipline; la simple collaboration entre chercheurs de diverses disciplines ne suffit généralement pas pour transcender la simple pluridisciplinarité ;
2. en aval (ou a posteriori) par des publications communes dans des journaux interdisciplinaires ou publications parallèles illustrant différentes avancées du travail dans chacune des revues appropriées ; la publication en premier auteur d'un travail dans un journal d'une autre discipline est un signe de réussite de cette interdisciplinarité; la transdisciplinarité, c'est-à-dire le changement de discipline du candidat, est évidemment un atout majeur quand ce dernier aborde un nouvel objet avec le regard de son ancienne discipline.

La qualité de la production scientifique dans un cadre interdisciplinaire est évaluée selon des critères particuliers, qui ne relèvent pas d'une seule discipline. La trame d'évaluation tient compte autant que faire se peut des critères de chacune d'elle ; il va de soi que l'évaluation se fera en fonction de la discipline d'origine du candidat, avec une recon-

naissance particulière des publications interdisciplinaires ou visant celle-ci.

Pour faciliter cette évaluation, il est demandé aux candidats de bien faire ressortir les rubriques suivantes dans la liste des publications (selon une importance décroissante) :

1. Publications majeures (articles dans des revues internationales de rang A, publication de livres, direction d'ouvrages, chapitres de livres invités)
2. Brevets (préciser s'il y a prise de licence ou non) ; prix nationaux et internationaux
3. Publications non majeures dans des revues ou chapitres de livre avec comité de lecture
4. Autres publications (rapports, revues et chapitres de livres sans comité de lecture)

Il est très utile de préciser dans le dossier de distinguer les publications où le candidat est premier auteur, encadrant du premier auteur ou simple co-auteur. Si le premier auteur est un étudiant du candidat, cela équivaut à une publication premier auteur (dans certaines disciplines, l'encadrant est le dernier auteur). Il est recommandé d'indiquer le niveau de classement des publications, en accord avec les standards de la discipline, lorsque celui-ci est disponible (dans les disciplines de sciences dures, il s'agit généralement de l'impact factor de la revue). Il est pris en compte que dans certaines disciplines (mathématiques, et sciences sociales et humaines) des publications (invitées) dans des actes de congrès et ouvrages collectifs sont d'un niveau comparable à celui des publications de rang A dans d'autres disciplines.

Pour les congrès, il est important de distinguer, pour les congrès internationaux et les congrès nationaux :

1. les communications orales invitées
2. les communications orales non invitées
3. les posters.

Le rayonnement international est un critère important pour les candidats ayant déjà quelques années d'expérience professionnelle (post-thèse). On le mesure par des publications avec co-auteurs étrangers, les activités d'évaluateur d'articles dans des journaux internationaux, et d'éditeur d'ouvrages regroupant des contributions de divers pays, la participation à des groupes de travail de programmes internationaux, les responsabilités dans des projets internationaux ... On attend du candidat CR1 et DR2 qu'il indique dans son dossier comment il se positionne au niveau international.

Le classement du candidat par la CID 45 sera fonction de l'équilibre entre les critères ci-dessous, définis pour chacun des grades. Cependant, la non-satisfaction des critères d'interdisciplinarité et de qualité suffisante (à déterminer selon le grade) de la production scientifique, est réhibitoire.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

1. Interdisciplinarité du projet scientifique (voir préambule)
2. Qualité de la production scientifique (voir préambule)
3. Qualité des résultats majeurs des travaux antérieurs, qualités méthodologiques
4. Qualité du projet, réalisme, intégration dans l'équipe d'accueil (pertinence et apport du sujet dans cette équipe)
5. Cohérence avec les thématiques de la CID45, adéquation au coloriage ou au profil (si cela s'applique)
6. Autonomie, créativité, mobilité (post-doc, évolution thématique depuis la thèse) : ce critère est pondéré selon la discipline (dans les disciplines scientifiques « dures », le post-doc à l'étranger est un critère important)
7. Aptitude à la transmission du savoir : vulgarisation, enseignement, encadrement de stages

Chercheurs CR1

1. Interdisciplinarité du projet scientifique (voir préambule)
2. Qualité de la production scientifique (voir préambule)
3. Qualité des résultats majeurs des travaux antérieurs, qualités méthodologiques
4. Qualité du projet, réalisme, intégration dans l'équipe d'accueil (pertinence et apport du sujet dans cette équipe)
5. Cohérence avec les thématiques de la CID45, adéquation au coloriage ou au profil (si cela s'applique)
6. Autonomie, créativité, mobilité (post-doc, évolution thématique depuis la thèse) : ce critère est pondéré selon la discipline (dans les disciplines scientifiques dures, le post-doc à l'étranger est un critère important)
7. Rayonnement international (voir préambule)
8. Responsabilités de projets, encadrement de thésards
9. Aptitude à la transmission du savoir : vulgarisation, enseignement, encadrement de stages

Chercheurs DR2

Les candidats DR2 sont supposés avoir obtenu leur habilitation à diriger des recherches (HDR) au moment du concours.

1. Interdisciplinarité du projet scientifique (voir préambule)
2. Qualité de la production scientifique (voir préambule)
3. Qualité des résultats majeurs des travaux antérieurs, qualités méthodologiques
4. Qualité du projet, réalisme, intégration dans l'équipe d'accueil (pertinence et apport du sujet dans cette équipe) ; le projet doit inclure une vision stratégique sur plusieurs années de l'équipe dans

laquelle le candidat s'insère, montrer sa capacité à se projeter dans le futur, sa fonction d'animateur et de leader dans une discipline particulière.

5. Cohérence avec les thématiques de la CID45, adéquation au coloriage ou au profil (si cela s'applique)
6. Autonomie, créativité, mobilité (évolution thématique et/ou géographique durant la carrière) ; l'ouverture à l'étranger est un critère important
7. Rayonnement international (voir préambule)
8. Responsabilités de projets, encadrement de thésards (le devenir des thésards après la thèse devrait être précisé)
9. Responsabilités et création d'équipes, investissement dans la vie collective : il est utile de donner des précisions sur la qualité et l'importance de cet investissement (grandeur de l'équipe, faits majeurs de l'équipe, prix et succès obtenus par l'équipe, etc.)
10. Activités de transmission du savoir : conférences et ouvrages de vulgarisation, production audiovisuelle, enseignement, encadrement de stages.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ NATIONAL

CNRS
Campus Gérard-Mégie 3 rue Michel Ange 75016 Paris